

<p>PROVINCE DE HAINAUT</p> <p>ARRONDISSEMENT DE THUIN</p> <p>VILLE DE BINCHE</p> <p>Finances - Recette</p>	<p style="text-align: center;">Extrait du registre aux délibérations du conseil communal</p> <p style="text-align: center;">Séance du 06 juin 2018 (séance publique)</p> <p>PRÉSENTS : Mr Laurent DEVIN, <i>Bourgmestre - Président</i></p> <p>Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, <i>Échevins</i></p> <p>Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET, <i>Conseillers</i></p> <p>Mr Jean-Luc FAYT, <i>Président du C.P.A.S.</i></p> <p>Mr Guillaume SOMERS, <i>Directeur général</i></p> <p>EXCUSÉ(E)(S) : -</p> <p>ABSENT(E)(S) : -</p>
--	--

Point n° 22

OBJET: Modification(s) du règlement communal relatif à la redevance sur les loges foraines et loges mobiles - Exercices 2015 à 2019

LE CONSEIL COMMUNAL,

Siégeant en séance publique,

Vu l'article L1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant l'avis positif du Directeur Financier a.i, du 30 mai 2018;

Règlement communal relatif à la redevance sur les loges foraines et loges mobiles 2015 à 2019 -

Modification (s) - Décision

Le Conseil Communal,
Siégeant publiquement,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment en les articles L1122-30 et L1124-40

Vu la situation financière de la Ville;

Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public;

Vu que la commune d'Épinois n'était pas reprise dans le règlement précédent ;

Vu l'avis favorable du Directeur Financier;

Sur proposition du Collège Communal;

A l'unanimité ;

Décide :

Article 1 : De modifier le règlement du 11 février 2015 concernant la redevance communale sur les loges foraines et loges mobiles 2015 à 2019 comme suit :

Article 1 : Il est établi, pour les exercices 2015 à 2019 inclus, une redevance communale sur les loges foraines et loges mobiles ;

Article 2 : Le tarif est fixé comme suit:

* 3,75 €/m² pour la Classe 1 : Binche-Centre; Foire d'Hiver et Foire d'Été

* 3,50 €/m² pour la Classe 2 : Leval ; Kermesse Saint-Pierre

* 3,25 €/m² pour la Classe 3 : Carnavals de Bray-Cité et Ressaix (Place Communale)

* 3,00 €/m² pour la Classe 4 : Waudrez (Guinguette et Pentecôte) - Péronnes (Ducasse du 15 août) - Buvrines, Bray levant-de-Mons et Ressaix Gare (Carnaval) - Binche Gare; Foire aux Fleurs - Épinois (kermesse ou Carnaval) et ce avec un montant maximum de 500,00 €

Article 3 : La redevance est due à la recette Communale de la Ville de Binche, rue Saint-Paul n°14 par l'exploitant de l'emplacement.

Article 4 : En cas de non paiement de la redevance, le débiteur est mis en demeure de payer par courrier recommandé. Les frais administratifs inhérents à cet envoi sont mis à charge du redevable.

A défaut de paiement et pour autant que la créance soit certaine, liquide et exigible, le directeur financier envoie une contrainte, visée et rendue exécutoire par le Collège Communal et signifiée par exploit d'huissier; cet exploit interrompt la prescription. Un recours contre cet exploit peut être introduit dans le mois de la signification par requête ou par citation.

Les frais administratifs visés à l'alinéa 1er sont recouverts par la même contrainte.

Les dettes des personnes de droit public ne peuvent jamais être recouvertes par contrainte.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 2 : Cette présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon, dans le cadre de la tutelle

spéciale d'approbation.

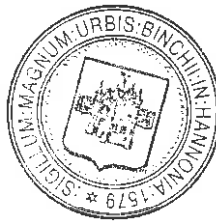
PAR LE CONSEIL COMMUNAL


Le Secrétaire,
(s) Guillaume SOMERS

Le Président,
(s) Laurent DEVIN

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DELIVRE A BINCHE, LE 12/06/2018

Guillaume SOMERS
Directeur général




Kevin VAN HOUTER
Pour Le Bourgmestre,
L' Echevin Délégué